

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 le mardi 20 septembre 2022, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure numéro 2022-285**

**6995, chemin du Lac-Noir**

---

Emplacement

**Lot 5 860 181, Cadastre du Québec**

---

Lot visé

**Objet de la dérogation :**

L'objet de la demande de dérogation mineure est d'autoriser une implantation à 1,4 mètre au lieu de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 4.1.1 du règlement de zonage 753, soit une dérogation de 0,6 mètre.

**Disposition réglementaire affectée :**

Règlement de zonage n° 753, articles 4.1.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 19 septembre 2022 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 6 septembre 2022.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier